

## Avis des sociétés (\*)

### Communiqué de Presse

**Société Magasin Général -SA- « SMG »,  
SIEGE SOCIAL : 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis**

#### **APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

#### **1. Objet**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, **la société Magasin Général « SMG »**, lance un appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants devant siéger au Conseil d'administration.

Les deux Administrateurs indépendants qui seront désignés parmi les candidats retenus conformément aux critères et modalités prévus par la décision générale du CMF seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023

#### **2. Critères d'éligibilité**

Tout candidat au poste de membre indépendant au Conseil d'administration **ne doit pas être actionnaire de la société Magasin Général** et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions ;

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant doit satisfaire aussi aux conditions suivantes :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (agroalimentaire, industrielle, informatique)
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que :
  - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
  - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
  - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux

bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,

- ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec la **Société Magasin Général**, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt

de candidature :

- ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la **Société Magasin Général**,
- ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la **société Magasin Général**.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, d'une société dans laquelle la **Société Magasin Général** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la **Société Magasin Général**, désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - ✓ Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la **Société Magasin Général**
  - ✓ Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société Magasin Général**
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la **Société Magasin Général**.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la **Société Magasin Général** ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire ou d'un salarié de la **Société Magasin Général**.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même **Groupe société Magasin**

## **Général.**

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la **société Magasin Général** ou d'une société concurrente
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### **3. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de la société Magasin Général « SMG » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle en Annexe 1 ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques,
- Une déclaration sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle en Annexe 2 ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

### **4. Modalités de dépôt :**

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite au siège de la société Magasin Général « SMG », situé au 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil de la société Magasin Général « SMG », et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant »

### **5. Date limite de réception du dossier**

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le lundi 13 novembre 2023 à 18 Heures**.

**Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société**

### **6. Processus d'examen des candidatures :**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application de la réglementation en vigueur.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le comité de nomination. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées. Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. La Société Magasin Général mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1**  
**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom:.....

N°CIN .....

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle  
.....

Formation académique du candidat :  
.....  
.....

Mandats actuels en qualité d'administrateur indépendant et ou de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration des sociétés admises à la cote:  
.....  
.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

**Signature**

\_\_\_\_\_

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné,

Nom et Prénom : .....

Titulaire de la CIN n° : .....

Demeurant au : .....

.....Code  
Postal....., candidat au poste d'Administrateur indépendant au sein du  
Conseil d'administration de la Société Magasin Général « SMG »,  
Déclare formellement sur l'honneur :

**Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 3 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.**

**Signature**

\_\_\_\_\_

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.